



Nous sommes conscients des problèmes que posent une non-ouverture des écoles et établissements à Mayotte vu les inégalités sociales mais l'enjeu sanitaire ne peut que prévaloir. Depuis le début de cette crise, la FSU a dit et répété que la protection de la santé de tous primait sur toute autre considération et que les mesures d'hygiène et de sécurité éventuellement mises en places dans les établissements et écoles conditionnaient toute reprise.

Aujourd'hui la sortie récente de plusieurs rapports politiques et scientifiques démontre que rien n'est prêt dans les écoles et établissements scolaires.

Le groupe de travail sur les questions éducatives du sénat constate le 23 avril que les scénarii de travail présentés par le ministre de l'éducation ne reposent pas sur un avis scientifique. Et pour cause puisqu'un rapport du 20 avril du Conseil Scientifique estime que *le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et les universités, avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes. En conséquence, le Conseil Scientifique propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre.*

Ce même Conseil Scientifique est l'instance sur laquelle le Président nous avait assuré qu'il s'appuierait lors de la première phase du déconfinement. Il s'est donc affranchi de cet avis pour prendre une décision purement politique au prétexte de lutter contre un accroissement des inégalités que son gouvernement a contribué à maintenir de fait, en ne donnant pas les moyens nécessaires pour mener ce combat. Les mesures de carte scolaire en ce qui concerne la rentrée scolaire 2020 pour Mayotte n'indiquent en aucun cas une quelconque augmentation du nombre de postes notamment ceux liés à la santé scolaire susceptibles de changer la donne.

Aussi bien l'Académie Nationale de Médecine dans son communiqué du 23 avril que le Conseil Scientifique dans celui du 24 avril préconisent une série de mesures toutes aussi difficilement applicables les unes que les autres et carrément inapplicables dans leur ensemble. Elles peuvent être classées en 4 types d'action :

Former tous les agents aux gestes barrières et au bionettoyage puis les élèves une fois qu'ils seront rentrés. L'application de ces gestes barrières implique de limiter le nombre d'élèves à 10 par classe mais aussi limiter le nombre d'élèves dans l'établissement où l'école afin d'éviter les attroupements et les croisements dans les circulations, les arrivées et départs, les récréations, réorganiser les salles de classes afin d'imposer un mètre entre chaque table.

Approvisionner les établissements en masques pour la totalité des acteurs (agents comme élèves), **équiper** les établissements et écoles en savons, points d'eau et essuie tout jetables, sécuriser le stockage et l'élimination des déchets. Installer des distributeurs de gel hydroalcoolique à toutes les entrées de classe et d'établissements.

Nettoyer et désinfecter les locaux au moins deux (interclasses/sorties) fois par jour et plusieurs fois pour les sanitaires, les rampes d'escalier, les tables en salle de classe, les poignées de porte et les supports pédagogiques.

Détecter rapidement tout cas suspect en prenant la température avec thermomètre frontal avant entrée dans les locaux et diriger tout enfant fébrile vers le médecin traitant ou à défaut le médecin scolaire.

Pour ne prendre que ce dernier point, à Mayotte, où quand nous avons des infirmiers-es, ils ont à leur charge un nombre d'élèves considérable, où nous n'avons pas de médecin scolaire, pas de médecin de prévention et où les médecins traitants sont rares et débordés, chacun comprendra que la mise en place de cette dernière mesure relève de l'incantation.

Aujourd'hui, le premier Ministre a annoncé un déconfinement échelonné par degré, le primaire étant bien prévu pour le 11 puis les collèges s'ils sont classés en zone verte le 18 mai et les collèges en zone rouge ainsi que les lycées début juin. Là encore pourquoi ces distinctions alors que tous autant que nous sommes, nous serons menacés par la deuxième vague de l'épidémie ? La FSU demande que Mayotte soit classée en zone rouge compte tenu de l'extension de l'épidémie que nous connaissons et que le primaire comme le secondaire soit maintenu en confinement.

Si le ministre de l'éducation nationale et son représentant local maintenaient la volonté de reprendre dans des conditions qui ne pourront assurer la protection de toute la communauté éducative (agents, élèves, parents), la FSU Mayotte prendrait alors ses responsabilités en utilisant tous les moyens à sa disposition y compris le droit de retrait.